

HAPPYDOO
Société anonyme au capital de 361.425,92 euros
Avenue Ariane – Parc d'Activité Cadera Sud – Bâtiment U - BP 20145
33706 MERIGNAC CEDEX
434 223 293 RCS BORDEAUX

*

RAPPORT DE GESTION PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EN DATE DU 30 JUIN 2009

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous exposer la situation de notre société et son activité pendant l'exercice de douze mois s'étendant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008.

A - ACTIVITE ET RESULTATS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

- Nous vous précisons tout d'abord, que par rapport à l'exercice précédent, aucune modification n'est intervenue dans la présentation de nos comptes et dans les méthodes d'évaluation.

Au cours de cet exercice, notre chiffre d'affaires hors taxe sur la valeur ajoutée s'est élevé à€ 535.799
contre, pour l'exercice précédent correspondant à une période de même durée€ 1.123.063
soit une diminution en valeur absolue de.....€ 587.264
et de 52,29 % en valeur relative

Le produit de nos ventes ne nous a pas permis de couvrir toutes nos charges et fait apparaître un résultat d'exploitation déficitaire de€ (1.636.786)
contre pour l'exercice précédent, un résultat déficitaire de.....€ (37.758)
soit une diminution en valeur absolue de.....€ 1.599.028

Le résultat courant avant impôts, compte tenu des charges et des produits financiers, est déficitaire de.....€ (3.147.776)
contre pour l'exercice précédent, un bénéfice de€ 11.822
soit une diminution en valeur absolue de.....€ 3.159.598

Le résultat net, compte tenu du résultat exceptionnel et de l'absence participation des salariés et d'imposition, est un bénéfice de.....€ 4.184.548
contre pour l'exercice précédent, un bénéfice de.....€ 316.328
soit une augmentation en valeur absolue de.....€ 3.868.220

Ces résultats s'entendent après inscription en charges, notamment :

- d'une dotation aux amortissements pour.....	€	42.558
<i>contre, pour l'exercice précédent.....</i>	€	28.264
- de dotations aux provisions sur l'actif circulant pour.....	€	66.598
<i>contre, pour l'exercice précédent.....</i>	€	0
- d'autres charges pour.....	€	21.104
<i>contre, pour l'exercice précédent.....</i>	€	286.421
- de dotations financières aux provisions pour.....	€	1.533.528
<i>contre, pour l'exercice précédent.....</i>	€	0
- de frais financiers pour.....	€	93.198
<i>contre, pour l'exercice précédent.....</i>	€	29.100
- de charges exceptionnelles pour.....	€	229.603
<i>contre, pour l'exercice précédent.....</i>	€	58.341

et après inscription en produits, notamment :

- de produits financiers pour.....	€	115.737
<i>contre, pour l'exercice précédent.....</i>	€	78.680
- de produits exceptionnels sur opération de gestion et en capital de.....	€	7.561.926
<i>contre, pour l'exercice précédent.....</i>	€	296.194

- Conformément aux dispositions de l'article L 232-1 du Code de Commerce, nous vous précisons qu'aucune activité de recherche et de développement, au sens de l'article 236 du Code Général des Impôts (recherche scientifique et technique), n'a été entreprise au cours de l'exercice écoulé.
- Conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices est ci-après joint.

B - SITUATION DE LA SOCIETE

- Concernant l'activité durant l'exercice écoulé, nos orientations commerciales, ainsi que les projets sur lesquels nos offres de licence développées en 2007 étaient positionnées, ont souffert du contexte extrêmement défavorable de crise financière internationale. Ainsi, malgré les efforts déployés en 2007 et durant le premier semestre 2008, l'attentisme des opérateurs et/ou leur propre contexte financier les ont conduits à geler voire annuler le lancement desdits projets.

L'activité historique de la société, en constante diminution depuis 2007, conjuguée à une conjoncture qui a freiné les résultats de notre redéploiement, ont conduit à un résultat d'exploitation déficitaire.

- L'autre évènement majeur de l'exercice 2008 réside dans la cession de différents blocs de titres GOLOG, ramenant la participation de Happydoo de 32,49 % au 31 décembre 2007 à 14,50 % au 31 décembre 2008. La réalisation de ces opérations a été effectuée compte tenu de la demande de titres et de la fiscalité liée à la durée de détention des titres.
- Au final, notre société présente le résultat net le plus important de son histoire, 4.184.548 d'euros

C - EVOLUTION PREVISIBLE - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS L'OUVERTURE DE L'EXERCICE EN COURS

- Bien que la stratégie de 2007-2008, basée sur la valorisation de l'actif immobilisé (développement logiciel de plate-forme de paiement multifonctionnelle), n'ait pas eu les résultats escomptés, Happydoo maintient ses efforts de prospection en 2009 afin de valoriser son expertise, notamment sur les marchés émergents.

C'est ainsi qu'elle poursuit le développement de la « solution H2Banking », proposée à plusieurs opérateurs potentiels privés, téléphoniques, ou encore du secteur financier. La commercialisation de cette offre s'avère difficile dans la mesure où l'opérateur doit posséder les droits pour gérer de la monnaie et cette législation n'est pas toujours disponible dans les pays en développement ciblés.

- Dans le prolongement des actions diligentées en 2008, la société maintient deux axes de développement : celui de ses propres projets de service orientés grand public par la création de filiales dédiées et la prise de participation dans des sociétés aux modèles économiques novateurs.

Cette politique l'a conduit, durant le premier quadrimestre 2009, à créer deux filiales françaises à 100 %, sous forme de SARL au capital de 50.000 €, savoir : H2ETravel agence de voyage qui a pour vocation de commercialiser une offre complète de réservation et de paiement pour les prestataires de services de tourisme ; Happydonation dédiée au site happydonation.com pour la collecte de dons pour les associations.

Par ailleurs, elle a porté sa participation Tourizoom Inc à 10,53 %.

A l'exception de cette croissance externe, aucun autre fait nécessitant une information particulière ou pouvant avoir une incidence significative sur l'activité de la société n'est survenu entre le 1^{er} janvier 2009 et la date d'établissement du présent rapport.

- 2009 devrait voir le démarrage effectif de plusieurs projets, initiés sur différents domaines d'activités et divers secteurs géographiques, permettant ainsi à la société de retrouver le volume d'activité nécessaire pour un obtenir un équilibre d'exploitation puis, en 2010, pour renouer avec une exploitation bénéficiaire qui pourrait s'accompagner d'un retour sur investissement des participations engagées en 2008.

D - EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE

L'évolution de la situation financière de la société peut être appréciée au regard :

- de la marge nette, qui s'établit à 781 % du chiffre d'affaires contre 28,2 % en 2007,
- de ses fonds propres, qui ressortent à 4.904.547 € contre 863.049 € en 2007, soit une progression de plus de 468 %,
- de sa trésorerie nette (VMP + disponibilités – dettes financières à court terme), qui s'établit à 1.243.498 € contre 205.512 € en 2007, soit une progression de 506 %

Cette trésorerie a permis de financer les développements techniques et commerciaux ainsi que les prises de participation.

E - RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

Les principaux risques et incertitudes auxquels la société se trouve confrontée sont essentiellement d'ordre opérationnels.

- Risques opérationnels : Ils sont exclusivement liés au système informatique qui assure le support de l'activité.

L'intégralité de l'infrastructure informatique fait l'objet de procédures de sécurisation ainsi que de procédures de remises en service et de plans de secours qui permettent de limiter les risques de défaillance du système, d'être alerté sur tout dysfonctionnement et d'intervenir quasi simultanément.

Aucun risque n'est encouru au niveau des autres actifs d'exploitation ; la société détient les actifs nécessaires et ne se trouve pas en situation de dépendance par rapport à des entreprises tierces.

Aucun risque significatif n'est encouru au niveau du recouvrement des créances clients à l'exception des créances provisionnées.

- Risques en matière financière : Aucune couverture particulière n'a été mise en place pour limiter le risque lié à la variation des taux de change ; ces opérations n'ayant pas d'impact significatif au niveau de la société.

En raison du contexte économique et financier, des provisions sur titres ont été constituées. La même prudence s'est imposée au niveau des comptes courants d'associés. Leur détail figure dans l'annexe comptable.

- Litiges et contentieux : Dans le cadre de ses activités normales, la société peut être impliquée dans divers contentieux et procédures. La gestion des litiges et contentieux est assurée par la direction générale en étroite liaison avec des avocats et conseils spécialisés.

La société a provisionné tout litige ou contentieux dont elle estime qu'il est

susceptible de présenter un risque, à hauteur de son estimation de ce risque réalisée sur la base d'une analyse individuelle en collaboration avec ses conseils extérieurs.

A l'exception des provisions constituées, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage, ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur le résultat, le patrimoine, la situation financière et l'activité de la société.

F - FILIALES OU SOCIETES CONTROLEES – PRISE DE PARTICIPATIONS

- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, le résultat de l'activité de nos filiales s'exprime par les chiffres ci-après, étant précisé (i) que la filiale belge Checkand Bill clôture son exercice le 30 avril (les résultats énoncés étant ceux au 30/04/2008) ; (ii) que la société IMT clôture son exercice le 30 juin (les résultats énoncés étant ceux au 30/06/2008) ; (iii) que la société Tourizoom Inc clôture son exercice le 30 septembre (les résultats énoncés étant ceux au 30/09/2008) :

<u>Société</u>	<u>Chiffre d'affaires HT</u>	<u>Résultat net</u>
SOLUTION TO NET (100%)	1.809 €	(- 5.276) €
CHECKAND BILL (100%)	0 €	(- 1.356) €
INTERNETWITH (100%)	société dormante	
GOLOG (14,50%)	10.000.000 €	9.805.977 €
COEUR DE CIBLE (25 %)	non communiqué à ce jour	non communiqué à ce jour
IMT (17 %)	57.193 €	(- 113.360) €
SPEEDY SOLUTION IN (15 %)	non significatif	non significatif
TOURIZOOM (6,52%)	2.000 USD	(- 364.861) USD

Les résultats des filiales à 100 % n'appellent aucun commentaire particulier.

- **EVOLUTION DES PARTICIPATIONS**

Conformément aux dispositions de l'article L 233-6 du Code de Commerce, nous vous précisons que durant l'exercice 2008, votre société a réalisé diverses opérations capitalistiques à savoir :

- GOLOG : cession de 572.878 titres et acquisition de 235.915 titres de sorte qu'au 31 décembre 2008 la participation détenue ressort à 14,50 % du capital de cette société contre 32,49 % au 31 décembre 2007.
- Tourizoom Inc : prise de participation de 6,52 % en novembre 2008
- IMT : prise de participation de 17 % en septembre 2008
- Cœur de Cible : prise de participation de 10 % en septembre 2008 porté à 25 % en décembre 2008
- Speedy Solutions : prise de participation de 15 % en janvier 2008
- H2EPSP : création en novembre 2008 d'une filiale mauricienne, détenue à 100 %, dédiée au paiement en ligne sur internet

G – ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE – MANDATAIRES SOCIAUX

- En application des dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce, nous vous indiquons que les principaux actionnaires détenant à la date du 31 décembre 2008, directement ou indirectement, plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote aux assemblées, sont les suivants :
 - Monsieur Daniel DROETTO :
 - directement plus du tiers du capital social
 - directement plus de la moitié des droits de vote aux assemblées en raison d'un droit de vote double attaché aux actions inscrites à son nom depuis plus de deux ans
 - Monsieur Allain TOUATI :
 - directement plus du dixième du capital social
- Conformément aux dispositions légales, nous vous précisons qu'il n'existe pas d'action d'autocontrôle et qu'au 31 décembre 2008, aucune action n'est détenue par le personnel salarié, selon la définition de l'article L 225-102 du Code de Commerce qui vise les titres objet d'une gestion collective (PEE ou FCPE).
- Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 alinéa 3 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance les mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires sociaux, dont la liste est ci-après annexée.

H - DISPOSITIONS DIVERSES

- Nous vous indiquons qu'au titre de l'exercice 2008, notre société n'a supporté aucune dépense non déductible, relevant des dispositions des articles 223 quater et 39-4 du C.G.I.
- Nous vous précisons que les dividendes versés au titre des trois exercices précédents se sont élevés à :

	Exercice 2005	Exercice 2006	Exercice 2007
Dividendes éligibles à la réfaction	112.500 €	Néant	135.534,72 €
Dividendes non éligibles à la réfaction	Néant	Néant	Néant

- En ce qui concerne le bénéfice de l'exercice, soit 4.184.547,59 euros, nous

vous proposons de l'affecter comme suit :

- la somme nécessaire et suffisante pour doter la réserve légale à hauteur de 10 % du capital, soit8.507,09 €
- le solde au compte « autres réserves », soit4.176.040,50 €

I - DISPOSITIONS A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

- La démarche prospective engagée a mis l'accent sur le besoin de conforter la surface financière de la société aux fins, notamment, de satisfaire aux investissements nécessaires à la finalisation des offres directement développées par HAPPYDOO et par ses filiales. C'est en ce sens que nous vous demandons de nous déléguer la compétence nécessaire pour :
 - Décider et réaliser une ou plusieurs augmentations de capital en numéraire, par émission d'actions ordinaires dont le montant nominal ne pourra excéder 170.000 euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'investisseurs qualifiés.

Cette délégation portera sur une durée de 18 mois, les modalités de fixation du prix d'émission, la clause de surallocation, ainsi que les compétences déléguées au conseil d'administration sont définies dans la 5^{ème} résolution proposée à votre vote.

Vous serez informé de l'usage de cette délégation à l'occasion des prochaines assemblées par l'établissement d'un rapport complémentaire, certifié par votre commissaire aux comptes, décrivant les conditions définitives de l'opération, indiquant le nom des attributaires des nouvelles actions ainsi que l'incidence de l'émission sur la situation de chaque actionnaire en ce qui concerne sa quote-part de capitaux propres à la clôture du dernier exercice.

- Décider et réaliser une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, dans la limite de 2.000.000 euros.

Cette délégation portera sur une durée de 26 mois, les compétences déléguées au conseil d'administration sont définies dans la 6^{ème} résolution proposée à votre vote.

- Pour satisfaire aux dispositions de l'article L 225-129-6 du Code de Commerce, nous vous invitons, à vous prononcer sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un Plan d'Epargne Entreprise.

Cette décision emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre, votre commissaire aux comptes a établi un rapport spécial sur la suppression dudit droit et les conditions de cette autorisation.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce projet vous est présenté en application des obligations légales. Toutefois, nous vous invitons à ne pas agréer le projet de résolution qui s'y rapporte (7^{ème} résolution), votre conseil d'administration n'ayant pas jugé de son opportunité.

- Aux fins d'une parfaite adéquation juridique avec le nouveau modèle économique de la société (développement par croissance externe), nous vous

proposons d'étendre l'objet social à la prise et gestion de participation conjugquée à des prestations d'assistance, de contrôle et de management. Cette extension emportera une modification corrélative de l'article 2 des statuts

- Nous profitons en outre du caractère mixte de la présente assemblée pour vous inviter à aligner certaines dispositions statutaires avec l'évolution législative (9^{ème} à 11^{ème} résolutions).

*

Nous allons maintenant donner la parole à votre commissaire aux comptes pour la présentation de ses rapports.

La discussion pourra ensuite être ouverte et, à son terme, nous passerons au vote des résolutions soumises à votre approbation.

Nous vous remercions de la confiance que vous voudrez bien nous témoigner et vous prions d'agréer, Chers Actionnaires, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Le conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, connected strokes, positioned below the text 'Le conseil d'administration'.